## Monsieur l'Inspecteur d'Académie - DASEN DSDEN 06 53 Avenue Cap de Croix 06181 Nice cedex 2

Objet : RASED - postes et départs en formation



AMEO6 ame06@laposte.net



AREN-AZUR arenazur@gmail.com



CGT Educ'Action O6

1degre06@cgt



SNU-ipp 06 snu06@snuipp.fr



Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013, a affirmé la volonté de renforcer l'action des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) dans le cadre d'une programmation de 7000 postes pour l'ensemble des dispositifs d'aide aux élèves en difficulté.

Au mois de janvier 2014, les chantiers métiers du ministère réaffirmaient la place et le rôle des enseignant-e-s spécialisé-e-s et des psychologues. Dans ses conclusions, ce groupe de travail prescrivait également une relance des départs en formation et des recréations de postes.

La circulaire sur les RASED, parue au BO du 28 août 2014, a réaffirmé la spécificité et le caractère non substituable du dispositif RASED dans la prise en charge des difficultés durables rencontrées par les élèves. Elle prévoit la mise en place d'un pôle ressource de circonscription dans lequel s'inscrit pleinement l'action des membres des RASED.

Entre 2008 et 2012, ce sont 70 postes RASED qui ont fermé dans notre département. Depuis, seulement 2 postes E et 1 poste G ont ré-ouvert. C'est nettement insuffisant au regard des besoins criants dans de nombreuses circonscriptions.

D'autre part, les derniers départs en formation pour ces options datent respectivement de 2010 pour l'option E et de 2011 pour l'option G.

Il est urgent de relancer la formation des personnels exerçant en RASED, d'autant que nous décomptons à ce jour 10 postes vacants de maîtresses-maîtres E, 2 postes vacants de rééducatrices-rééducateurs ainsi que 2 postes vacants de psychologue de l'EN.

Aussi, dans le cadre de la carte scolaire à venir et des arbitrages que vous serez amené à faire, nous tenons à vous rappeler que la relance des RASED est un élément incontournable de l'aide aux élèves en difficulté. Il y a nécessité à la fois de

créer des postes à l'échelle du département et de faire partir en formation des personnels pour pourvoir les postes vacants.

Nous attirons particulièrement votre attention sur l'exigence de la présence effective des trois professionnels (E, G, psychologue) qui permet le croisement spécifique des regards pour définir les aides nécessaires aux élèves en difficulté et de répondre à la complexité des situations vécues par les enfants et les acteurs de l'école aujourd'hui. A ce titre, nous vous rappelons que 8 circonscriptions sur les 17 que compte notre département ne disposent que d'un seul poste de rééducatrice-rééducateur, une circonscription n'en comporte aucun.

Bien que conscient des multiples besoins de l'école, il est urgent aujourd'hui de redonner aux RASED les moyens de fonctionner pleinement pour assurer leur mission d'aide directe aux élèves en difficulté, de prévention et de ressource auprès des enseignant-e-s dans les écoles et les classes. C'est une des conditions de la mise en place d'une école réellement inclusive qui inscrit son action au bénéfice de la réussite scolaire pour tous.

Soyez assuré, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de notre attachement au service public d'éducation et à la réussite de tous les élèves.

Premiers signataires:

AFPEN-06

AME-06

AREN-AZUR

SNUipp-FSU 06

CGT'éduc 06